



**Madame le Maire et le Conseil municipal vous souhaitent  
de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches.**

### **BIEN CIRCULER EN TROTTINETTE ELECTRIQUE, QUE DIT LA REGLEMENTATION ?**

**Ce qui a changé le 1<sup>er</sup> septembre 2023 dans la réglementation :** l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique est passé de 12 à 14 ans, avec pour objectif de « protéger, dissuader et éviter les comportements dangereux ».

**Ce qui ne change pas dans la réglementation :** Une seule personne par trottinette.

**La circulation :** en agglomération, les conducteurs doivent utiliser les pistes cyclables, et en l'absence de celles-ci, les routes à vitesse maximale de 50 km/h. En-dehors des agglomérations, l'utilisation des voies vertes et des pistes cyclables est obligatoire. **Interdiction de rouler sur les trottoirs.**

**La vitesse est limitée à 25 km/h.**

**L'assurance est obligatoire.**

**Un équipement rétro réfléchissant doit être porté** en cas de circulation la nuit ou lorsque la visibilité est réduite.

**Équipements obligatoires sur la trottinette:** un système de freinage, un avertisseur sonore, des feux de position (avant et arrière) et des dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

**Le port du casque est fortement recommandé.**

**Attention, en cas de non-respect de ces règles, les conducteurs de trottinettes électriques s'exposent à une amende pouvant atteindre 135 €.**



### **LE MONOXYDE DE CARBONE**

Les intoxications  
au monoxyde de carbone  
concernent tout le monde...  
Les bons gestes  
de prévention aussi.



### **MONOXYDE DE CARBONE**

### **ATTENTION AUX INTOXICATIONS POTENTIELLEMENT MORTELLES**

L'Agence régionale de la santé du Val-d'Oise a communiqué sur la prévention aux intoxications au monoxyde de carbone, un gaz indétectable par l'homme, car incolore, indolore et non irritant. L'Île-de-France est l'une des régions de France les plus touchées, avec 420 intoxications en 2022.

Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, l'Agence régionale déplore un possible risque d'intoxication à la suite d'utilisation de moyens de chauffage alternatifs ou vétustes.

Les mesures préventives citées par l'Agence sont l'entretien des installations de chauffage par un professionnel et faire vérifier les conduits d'évacuation du gaz en faisant appel à un fumiste par exemple. Il est important de veiller à ventiler son logement, même en hiver et à éviter l'obstruction des grilles de ventilation. Il faut aussi respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion.

L'Agence condamne l'utilisation des barbecues et braseros en intérieur, responsable de nombreuses intoxications.

L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est vivement recommandée. Il avertit les habitants du logement en cas de forte concentration de gaz.



### Nouveau contenant pour les déchets verts

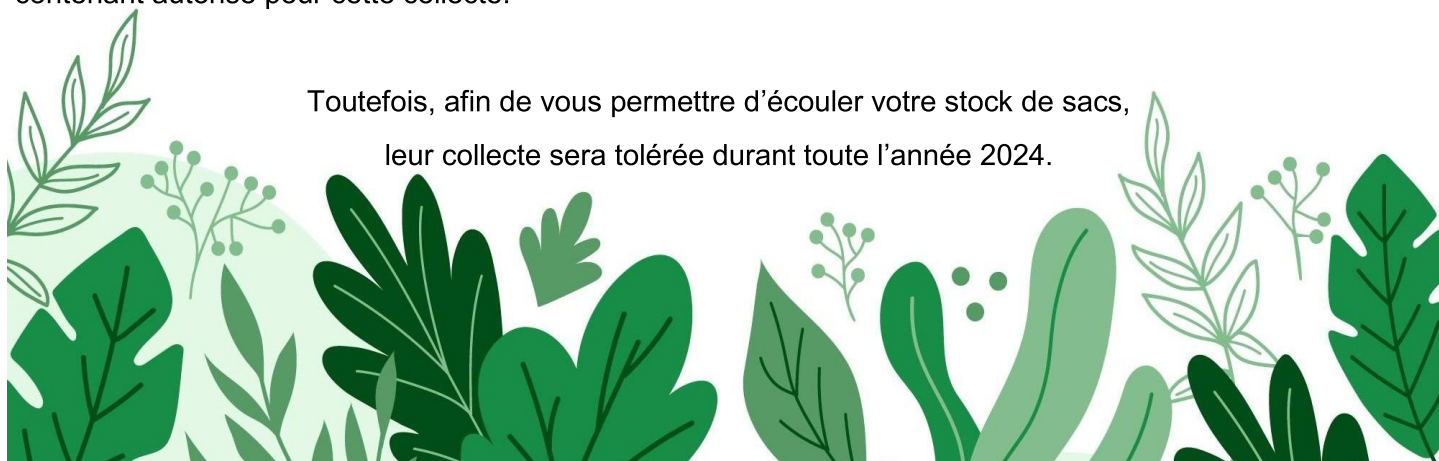
Un communiqué du syndicat Tri-Action informe d'un changement dans la collecte des déchets verts. En effet, à partir de la première semaine d'avril 2024, la collecte se fera dans des bacs de 240 litres, et non plus en sacs, dont la distribution sera suspendue.

Le syndicat insiste sur le côté plus écologique, plus économique et meilleurs pour la santé des éboueurs.

Pour vous procurer un bac, il suffit de remplir le formulaire sur le site internet [www.syndicat-tri-action.fr](http://www.syndicat-tri-action.fr), dans l'onglet « Commande de bac à végétaux ».

Vous avez jusqu'au 15 février pour effectuer les démarches pour une distribution garantie avant la reprise des collectes à partir de la première semaine d'avril 2024. Le bac à déchets verts devient alors le seul contenant autorisé pour cette collecte.

Toutefois, afin de vous permettre d'écouler votre stock de sacs, leur collecte sera tolérée durant toute l'année 2024.



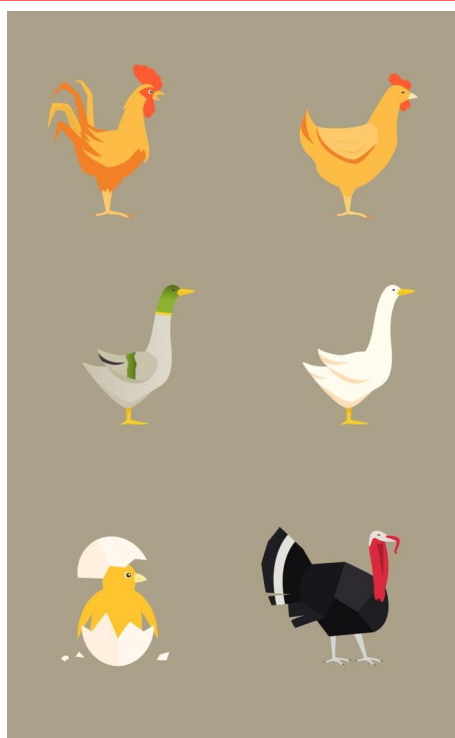
### INFLUENZA AVIAIRE : LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

De nouveaux foyers de grippe aviaire, maladie animale hautement contagieuse, ont été détectés ces dernières semaines en France.

Afin de lutter contre la prolifération de ce virus, le gouvernement a instauré des mesures de biosécurité à appliquer si vous êtes détenteurs de volailles ou oiseaux à but commercial ou non.

Ainsi, parmi les mesures citées pour les élevages personnels, nous relevons une surveillance quotidienne de ses oiseaux, une interdiction de laisser ses oiseaux entrer en contact direct avec des oiseaux d'élevage professionnel et réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel en lien avec ces animaux.

**Voir toutes les mesures à appliquer sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avec comme titre « Influenza aviaire : les mesures de biosécurité pour les opérateurs professionnels et les particuliers ».**



## LABAZ, l'application « bons plans » pour les 15 - 25 ans

Toutes les aides de la Région auxquelles tu es éligible au même endroit



Des jeux concours pour gagner des places aux événements autour de toi



Des bons plans partout en Île-de France



La région Île-de-France lance un nouveau projet.

Une application mobile destinée aux 15 – 25 ans avec pour objectif d'aider financièrement les jeunes franciliens en leur proposant de nombreux bons plans.

Il suffit de télécharger l'application **Labaz** sur l'Apple Store ou sur Google Play, puis de s'identifier avec son code **monlycee.net**, ou via **FranceConnect**.

Par exemple, l'application propose une aide de 100 euros à chaque jeune qui souhaite adhérer à un club sportif ou culturel. Vous pouvez retrouver la liste des clubs partenaires sur l'application.

De plus, jusqu'au 15 février 2024, **Labaz** propose aux jeunes de s'inscrire à un jeu concours afin de gagner des places pour assister aux JO 2024 de Paris : 30 000 places sont à gagner.

**ValParis**  
AGGLO

La Maison de la Justice et du Droit :

60 rue de Stalingrad, 95120 ERMONT, 01 34 44 03 90

La Maison de la Justice et du Droit vous accompagne dans vos démarches, sur les sujets de la vie quotidienne, gratuitement. Les sujets traités sont l'accès au droit (de la famille, du logement...), l'aide aux victimes, la gestion des conflits et l'activité judiciaire.

**Vous pouvez y retrouver de nombreux professionnels tels que :**

**L'avocat** qui informe et oriente les justiciables dans les domaines juridiques de la compétence de la MJD. Permanences le lundi de 10 h à 12 h et/ou le mardi de 10 h à 12 h.

**Le commissaire de justice** qui informe sur les voies d'exécution. Permanences un mardi par mois de 10 h à 12 h.

**Le notaire** qui informe dans le domaine du droit des successions et des régimes matrimoniaux. Permanences le 1<sup>er</sup> jeudi du mois (après-midi).

**Le délégué du défenseur des droits** qui conseille, oriente et procède à des médiations entre les particuliers et les services publics, le droits des enfants, les discriminations ainsi que les litiges en matière de déontologie de la sécurité. Permanences le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**La médiatrice familiale de l'association IRFM** qui intervient dans le cadre des conflits de famille afin de tenter de trouver des solutions amiables. Permanences le jeudi de 9 h à 12 h.

De nombreux autres professionnels sont à retrouver sur le site du ValParis, dans la section « *Maison de la Justice et du Droit* ». Une plaquette avec toutes les informations nécessaires est disponible en mairie.

### Offre d'emploi :

Un poste d'agent de fabrication est à pourvoir au sein de la société Daito Kasei Industries France, entreprise de production de produits chimiques située au Parc d'activités des Épineaux.

#### Les conditions d'emploi sont :

- Aucun niveau requis
- Travail en horaires décalés : 6 h 00-13 h 30 et 13 h 15-20 h 45, une semaine sur deux

#### Type d'emploi :

Temps plein 37 h 30, CDI

#### Salaire :

2 000 € brut par mois

Poste à pourvoir immédiatement

Si vous êtes intéressé pour le poste,

Contactez Mme SALAS Nadia :

Tél : 01 86 23 00 30

Courrier : N.SALAS@dkif.fr

**AGENDA!****SAPIN DE NOËL ATTENTION À L'INFLAMMATION**

Les précautions d'emploi sont les suivantes :

- Ne pas approcher d'une flamme ou d'un corps incandescent
- Ne pas laisser de guirlandes électriques branchées sans surveillance
- Les sapins recouverts de neige ou de givre artificiel risquent davantage l'inflammation
- Les sapins artificiels sont réalisés en fil de fer, faites attention à ce que les extrémités soient bien fixées et repliées pour ne pas vous blesser

**A PROPOS DE LA COLLECTE DE SAPIN :**

Celle-ci se fait chaque vendredi soir, à domicile, dans le bac grenat destiné aux déchets résiduels et ménagers.

La musique classique de la fin du XVIIIème siècle a vu l'émergence de la clarinette. Mozart et ses contemporains ont été séduits par ses sonorités chaudes et suaves. Invités par «Les chemins de la musique», le trio DÉCORS DE BASSET et l'ensemble DENNER seront heureux de vous les faire découvrir dans un répertoire riche et varié.

**CONCERT**

**DIMANCHE 21 JANVIER** 2024 - 16h  
Église de FRÉPILLON

Carte blanche

au trio

**DÉCORS de BASSET**

et à l'ensemble de clarinettes

**DENNER**

église chauffée  
entrée et participation libres



Les Chemins de la musique

**NOM D'UN PTIT BOUCHON**

ARISA TAHAR

FRANCOIS EYMARD

ECRITURE ET MISE EN SCÈNE ISABELLE MEZIL

ELIAS HILALI

FLORIAN SORRENTINO

SAMEDI 27 JANVIER à 20 h 30

SALLE DES FÊTES DE FREPILLON

12€ / 6€ POUR LES MOINS DE 15 ANS

Pour petits et grands, venez découvrir « Le rêve Magique », un spectacle de magie présenté par Julien MOREAU à la salle des fêtes le dimanche 28 janvier à 15 h 00.

Ne manquez pas la pièce de théâtre « Nom d'un p'tit Bouchon » le samedi 27 janvier à 20 h 30 à la salle des fêtes.



*Le rêve magique*



Spectacle  
Tout public



Dimanche 28  
Janvier 2024

15h

À la Salle  
des  
Fêtes  
de  
Frépillon

Tarifs :

7€ Adultes  
4€ Enfants

Julien MOREAU

Réservation :  
06.76.10.81.50

